

Le Brexit : et maintenant ?

Pierre SELLAL

Le Brexit : et maintenant ?

Pierre SELLAL

Ce débat a eu lieu le 17 septembre 2019.

Ainsi, la situation présentée, les hypothèses envisagées,
et les pronostics avancés sont ceux qui avaient cours à cette
date, et non à celle de la présente publication, le 1^{er} décembre 2019.

Sommaire

Avant-propos Jean-Claude Seys	p. 5
Le Brexit : et maintenant ? Pierre Sellal	p. 9
Les publications de l'Institut Diderot	p. 45

Avant-propos

Il fallait bien du courage pour accepter l'invitation de l'Institut Diderot d'évoquer le Brexit le 17 Septembre 2019, en pleine tourmente. Le courage, Pierre Sellal l'a eu et grâce à son expérience et sa connaissance des protagonistes, Union Européenne et Grande-Bretagne, il a pu, sinon prévoir, sur quelle face les dés du destin allaient s'arrêter, du moins baliser les enjeux et les probabilités des diverses issues possibles, du statu quo, au « no deal » en passant par un accord qui, au contraire des deux autres solutions, pourrait comporter de nombreuses variantes.

La sortie d'un État de l'Europe est une opération extrêmement complexe pour tout membre, mais la Grande-Bretagne a su rajouter à cette complexité par le caractère imprévisible de ses dirigeants politiques fréquemment conduits à prendre sur le dossier des positions, à priori contraires à leurs engagements pour des raisons de politique intérieure.

Le Brexit sera bientôt une réalité.

Ce ne sera pas la fin du monde, mais il aura surtout pendant la phase d'adaptation qui suivra, des conséquences néfastes pour nombre de citoyens et d'activités ainsi que, vraisemblablement quelques effets d'aubaine ; ce sera également une source d'incertitude dans un monde où l'imprévisibilité ne cesse de s'accroître.

Au-delà de ces péripéties, qui peuvent être très dommageables pour certains, Pierre Sellal a su dégager les lignes de force de la page d'histoire qui va s'ouvrir :

- Le renforcement de l'Europe n'a pas d'alternative heureuse et les bénéfices devront en être rendus visibles pour obtenir l'assentiment des peuples à cette évolution.
- L'Europe doit éviter d'encourager les tendances à l'éclatement des États membres et l'exemple de la Grande-Bretagne devrait y aider.
- L'Europe doit se renforcer pour continuer à peser face aux nations dominantes.

C'est dans la difficulté que se forge la volonté.

Le Brexit a fourni l'occasion à l'Europe de développer ce facteur essentiel de succès qu'il convient désormais de pousser plus loin.

Jean-Claude Seys
Président de l'Institut Diderot

Le Brexit : et maintenant ?

Depuis maintenant quatre ans, c'est-à-dire depuis le lancement de l'initiative politique qui a conduit au référendum de 2016, tout a été dit sur le Brexit. Tous les pronostics ont été avancés, et régulièrement déjoués. On pourrait donc craindre une certaine lassitude devant le sujet. Mais la classe politique et les institutions du Royaume-Uni s'emploient quotidiennement à renouveler l'intrigue. Chacun sait que les Britanniques sont de grands amateurs d'absurde. On peut dire que leurs responsables politiques ont atteint des sommets en la matière ces derniers temps. En voici quelques exemples.

Le slogan favori des *Brexiters* était : *take back control*, reprendre le pouvoir, restaurer la souveraineté de Westminster. Leur dernière initiative en date : vouloir suspendre le Parlement britannique pendant cinq semaines.

Boris Johnson est devenu Premier ministre avec une très faible majorité, d'une seule voix ; l'une de ses premières décisions a été d'expulser 21 députés de son parti, s'assurant ainsi de ne plus avoir de majorité.

Cela fait au moins deux ans que l'obsession du Parti travailliste et de son chef Jeremy Corbyn est la tenue d'élections générales. Ayant enfin la possibilité de les obtenir, le même Jeremy Corbyn demande aux députés travaillistes de voter contre la tentative du gouvernement de provoquer des élections.

Les *remainers*, qui disent haut et fort depuis le référendum qu'il faut redonner la parole au peuple, avaient l'occasion de voter en faveur de la tenue d'élections. Ils l'ont refusé.

Devant cette confusion, il faut essayer d'en revenir à des données simples. La première, c'est une date : le 31 octobre.

I - QUE PEUT-IL SE PASSER LE 31 OCTOBRE ?

La date du 31 octobre a une signification juridique. Elle est aujourd'hui inscrite dans le droit de l'Union. Si rien ne se passe d'ici là, le Royaume-Uni sortira alors de l'Union européenne. Ce qui pose la question des modalités de cette sortie : avec accord ou sans accord ?

Le Parlement britannique a voté un texte refusant une sortie sans accord. Cette prise de position est cependant purement incantatoire. En l'absence de nouvelle décision de la part des autorités européennes, la date du 31 octobre sera bien celle du départ du Royaume-Uni.

Un accord existe, pourtant, négocié en 2017-2018, approuvé par le gouvernement britannique de l'époque,

dirigé par Theresa May, les Vingt-Sept et le Parlement européen. C'est le fameux accord de retrait rejeté à trois reprises par le Parlement britannique.

Cet accord reposait essentiellement sur trois choses.

Premièrement, les termes du divorce. Combien les Britanniques devront-ils payer pour apurer les comptes ? Qu'en sera-t-il des droits des personnes : droit de résidence, de séjour, d'accès au travail, de part et d'autre ? Sur ce dernier point, la négociation a été relativement aisée puisqu'elle s'est appuyée sur un principe de réciprocité.

Deuxième volet de cet accord de retrait : une esquisse de ce que pourrait être le statut futur du Royaume-Uni par rapport à l'Union, sous la forme d'une déclaration politique non contraignante, à la différence de l'accord de retrait stricto sensu que j'évoquais à l'instant.

Enfin, troisième élément de l'accord de retrait, le plus important à mes yeux, l'établissement d'une période de transition allant jusqu'à la fin de l'année 2020 (et qui, si accord il devait y avoir aujourd'hui, irait probablement un peu plus loin). Cette période permettait d'avoir tout le temps nécessaire pour négocier ce fameux statut futur. Ce qui devait donc se passer, selon cet accord de retrait, c'était, à une date précise, initialement le 29 mars 2019, que le Royaume-Uni cesse de participer aux institutions de l'Union européenne, mais que cependant le droit européen et l'ensemble

des politiques européennes continuent à s'appliquer dans leur intégralité au Royaume-Uni jusqu'à la fin de la transition.

Une sortie sans accord, en revanche, signifie qu'au jour du retrait, par hypothèse le 1^{er} novembre, le droit européen cesse de s'appliquer au Royaume-Uni. Celui-ci devient pleinement pays tiers, avec une série de conséquences que chacun ne tardera pas à constater dans son activité : perte immédiate du passeport européen pour les activités financières et bancaires exercées par des entités installées au Royaume-Uni, cessation de la participation des entreprises britanniques aux marchés publics européens ou encore fin de l'application aux ressortissants britanniques de la coordination des régimes de sécurité sociale. La conséquence principale d'une sortie sans accord est en réalité l'absence de transition permettant de ménager une sortie en douceur et de donner le temps de négocier un accord sur le statut futur, c'est-à-dire sur les règles applicables aux relations entre l'UE et le Royaume-Uni, dans tous les domaines.

Une sortie sans accord provoquera-t-elle le chaos, comme d'aucuns en agitent le spectre ? Pas tout à fait. Dans la réalité, un certain nombre d'aménagements ont déjà été anticipés à la fois du côté européen et du côté britannique. Des mesures unilatérales, faute d'accord, ont été prises de part et d'autre, en vue d'atténuer l'impact et les conséquences d'une rupture sans transition. Par exemple, le gouvernement britannique précédent a unilatéralement décidé que s'il devait y avoir une

sortie sans accord, et donc sans transition, il était prêt à maintenir les tarifs douaniers de l'Union européenne pour les marchandises entrant au Royaume-Uni. Symétriquement, du côté européen, des dispositions ont été prises pour éviter qu'en matière de transport routier, ferroviaire et aérien, il y ait rupture totale des liaisons.

Le cas du transport ferroviaire illustre d'ailleurs assez bien toutes les complexités du Brexit. C'est en creusant le dossier au fil des mois qu'on s'est rendu compte de l'ampleur des problèmes soulevés par le départ du Royaume-Uni. Par exemple ; la régulation ferroviaire européenne réserve l'accès au réseau ferroviaire européen, au réseau à grande vitesse notamment, aux seules sociétés ferroviaires européennes. Une société européenne est une société établie dans un État membre. Or il se trouve qu'Eurostar est une société britannique dont le siège est au Royaume-Uni. Il faut donc, premier problème, qu'Eurostar se transforme en société européenne. Il a fallu six mois pour procéder à la mise en place d'une entité de droit européen, avec une certaine vigilance, parce que la tentation est grande pour les entités britanniques de créer une coquille vide sur le territoire européen, dans le seul but de continuer à détenir un passeport européen. C'est en particulier le cas dans le domaine financier, et la BCE s'est montrée particulièrement vigilante sur la possibilité pour elle d'exercer un véritable contrôle. La Commission européenne a considéré qu'il devait en être de même dans le transport ferroviaire. Ce faisant, on s'est aussi rendu compte qu'un conducteur de train accédant au réseau

ferroviaire européen devait avoir une licence et un permis délivré par l'autorité d'un État membre. Problème, ce n'était le cas d'aucun conducteur d'Eurostar. Étant donné qu'il était ni pertinent, ni possible d'organiser un recrutement massif de nouveaux avant le 29 mars, il a fallu convaincre les conducteurs britanniques de trains Eurostar de passer les tests des autorités de régulation compétentes installées sur le Continent, ce qui a suscité des résistances compréhensibles de leur part... Bref, toute une série de questions, et je mentionne en passant le régime de sécurité et d'assurance propre au du tunnel sous la Manche, qui est d'une rare complexité : concilier le traité bilatéral franco-britannique avec les dispositions du droit de l'Union est une tâche de longue haleine, dès lors qu'elle fait désormais intervenir un pays tiers à l'UE, et cet exemple peut être multiplié par mille dans de très nombreux domaines.

Tout ceci pour souligner que si Brexit sans accord il devait y avoir, une série de mesures unilatérales existent néanmoins de part et d'autre permettant d'éviter, le chaos, ou au moins de le tempérer. L'une des plus importantes d'entre elles est l'autorisation donnée par la BCE et la Commission, de permettre la poursuite de l'activité des chambres de compensation en euros établies au Royaume-Uni.

Cependant, cette série de mesures unilatérales ne compense pas l'absence d'accord de retrait. Elles n'ont pas été conçues pour cela et la Commission a souligné pertinemment qu'il ne s'agissait pas de remplacer un

accord de retrait complet et négocié par un assemblage de mini-accords dans les différents secteurs. Les mesures prises par l'Union n'ont ni pour objectif ni pour résultat de compenser intégralement tous les inconvénients d'un Brexit sans accord. De plus, ces mesures étant strictement unilatérales, celles-ci sont susceptibles de retrait sur la seule décision de l'UE et sont limitées dans le temps (en général six, neuf ou douze mois). Il ne s'agit que de mesures palliatives et provisoires, visant à conjurer le risque d'une interruption totale du trafic, des échanges et des relations au 1^{er} novembre.

II - UNE SORTIE SANS ACCORD EST-ELLE ÉVITABLE ?

Compte tenu des conséquences très négatives d'une sortie sans accord, est-il encore possible d'y échapper avant le 1^{er} novembre ?

Première hypothèse : le Parlement britannique finit par voter le fameux accord de retrait tel qu'il existe. Est-ce totalement hors de portée ? Étant donné les déclarations de Boris Johnson sur la nullité de cet accord, on peut le redouter. Je suis néanmoins étonné que rares sont ceux qui rappellent que Boris Johnson avait fini par voter cet accord lors du troisième vote du Parlement britannique. Je pense d'ailleurs qu'un *Brexiter* « cohérent » devrait en effet l'approuver, puisque cela assurerait la sortie, sachant que la négociation ultérieure d'un futur accord est une page blanche.

Deuxième scénario : une modification de l'accord pour qu'il reçoive l'approbation du Parlement. Cela présente beaucoup de difficultés. La première, c'est qu'on sait ce que le Parlement britannique ne veut pas – il a voté contre pratiquement toutes les options qui lui étaient soumises. Mais personne ne sait ce qu'il veut. Aucun vote d'approbation sur tel ou tel point n'a encore eu lieu au Parlement britannique. Quand bien même il y aurait le temps de renégocier ce traité, sur quel point faudrait-il le modifier pour être assuré de l'accord du Parlement britannique ? On sait néanmoins que la principale question est celle du *backstop* irlandais. Le problème est le suivant. Dès lors qu'un État membre, le Royaume-Uni en l'occurrence, quitte l'Union, il faut une frontière entre les Vingt-Sept et cet État membre devenu pays tiers. Il se trouve que celle-ci devrait normalement passer entre l'Irlande du Nord et la république d'Irlande. Afin de préserver l'intégrité du marché intérieur, il faudrait mettre en place à cette frontière des contrôles douaniers, vétérinaires, phytosanitaires, de conformité. Mais ceci entre en contradiction avec les accords du Vendredi saint qui ont rétabli la paix civile en Irlande et qui reposent notamment sur la suppression de toute frontière physique sur l'île d'Irlande. Comment concilier les deux ? Dans le cas d'une identité de normes des deux côtés de la frontière, autrement dit si les règles du Marché unique continuent à s'appliquer en Irlande du Nord, vous pouvez prendre le risque de ne pas avoir de contrôle et c'est ce que les Vingt-Sept et la Commission ont proposé aux Britanniques dans un premier temps concernant l'Irlande du Nord. Theresa May l'avait accepté. Celle-ci

a cependant fait le pari, pour pensait-elle élargir sa majorité, de procéder à des élections anticipées ; leur résultat l'a en fait rétrécie et a rendu Mme May dépendante des dix députés unionistes de la nouvelle chambre, pour lesquels il est impensable que le droit applicable en Irlande du Nord diverge de celui du reste des îles britanniques. Theresa May a donc demandé une révision ce premier accord. La seule solution qui est apparue permettant à la fois d'éviter une frontière et d'en faire disparaître la nécessité, c'était que le Royaume-Uni dans son ensemble continue d'appartenir à l'union douanière, tout en alignant l'Irlande du Nord sur les normes réglementaires européennes et en interdisant au Royaume-Uni la possibilité de passer des accords de libre-échange avec des États tiers.

Cette disposition de *backstop* ne s'appliquerait pas au 1^{er} novembre, dans l'hypothèse d'un départ avec accord. Au moins jusqu'à la fin de la période de transition prévue par l'accord, le droit européen continue en effet de s'appliquer au Royaume-Uni. La disposition dite de *backstop* a été introduite comme une garantie au cas où aucune solution n'aurait été trouvée durant cette période.

Il semble aujourd'hui douteux que dans l'espace de temps imparti, d'ici la fin octobre, une nouvelle solution soit trouvée et approuvée par le Parlement britannique, les Vingt-Sept et le Parlement européen. Une révision de l'accord de retrait n'est certes pas totalement exclue, mais elle apparaît très difficile.

Reporter la date du Brexit est une troisième possibilité. Cela a déjà été fait à deux reprises : du 29 mars au 22 mai et du 22 mai au 31 octobre. Pourquoi pas une troisième fois ? Premier motif de circonspection, Boris Johnson lui-même. Celui-ci a eu des propos assez nets concernant une demande de report : *I'd rather be dead in a ditch* (« Plutôt mourir dans le fossé »). Boris Johnson peut certes toujours changer d'avis, mais il y répugne manifestement. Est-il cependant contraint par le vote du Parlement britannique qui exige une demande de report ? Selon lui, non, et je me garderais bien de me prononcer sur ce point de droit britannique. Peu importe, de toute façon : les Vingt-Sept ne peuvent pas négocier avec un Parlement, et Boris Johnson peut fort bien envoyer un document sollicitant formellement un report sans s'engager sérieusement dans sa négociation. Un autre problème, plus substantiel, est qu'il faut bien constater que les reports ne règlent rien. Ils n'ont pas fait évoluer d'un iota le débat aux Communes. Enfin, il est peut-être préférable de mettre fin à cette situation inconfortable et inconfortable pour tous. Il y a d'abord l'incertitude économique, qui se prolonge, avec ses effets néfastes. Ensuite, institutionnellement, que faire des Britanniques en cas de nouveau report ? Il n'y a actuellement que vingt-sept commissaires, faut-il ajouter un commissaire britannique le temps du report ? Que faire des députés européens élus par le Royaume-Uni ? Et puis, que faire des litiges relatifs aux règlements du marché intérieur ? Pourra-t-on continuer à interdire aux Britanniques de négocier des accords bilatéraux commerciaux avec des pays tiers tant qu'ils sont État membre,

même s'ils ne le sont plus vraiment ? Bref, la situation est de plus en plus baroque et confuse, et personne ne peut souhaiter qu'elle se prolonge indéfiniment.

Une variante sur cette hypothèse serait la tenue d'élections. Dans ce cas-là, je pense qu'il serait difficile pour les Vingt-Sept, y compris pour le président Macron, de dire que cela ne change rien. Il serait alors raisonnable de s'entendre sur un report de la date de départ d'un mois ou deux après ces élections.

Toute dernière hypothèse, enfin, une révocation unilatérale de la part du Royaume-Uni de la notification de l'article 50. Tant que le Brexit n'a pas eu lieu, le Royaume-Uni peut annuler toute la procédure qu'il avait lui-même initiée. Il s'agit d'une lecture un peu audacieuse de l'article 50 par la Cour de justice de l'Union européenne, mais qui fait droit : à tout moment jusqu'au 31 octobre, 23 heures, le Royaume-Uni peut décider de révoquer sa sortie. Dans ce cas, c'est – juridiquement – comme si jamais rien ne s'était passé.

III - LES LEÇONS DU BREXIT

Je souhaiterais prolonger la présentation de ces scénarios par quelques réflexions sur le sens du Brexit. La première est que cette affaire apporte la démonstration de l'immense difficulté qu'il y a à quitter l'Union. Dans le cas du Royaume-Uni, il s'agit de revenir sur plus de quarante ans d'intégration européenne. Quarante ans de mise

en œuvre du droit européen sur son territoire. Défaire quarante ans de liens et d'intégration juridique aussi forte est extraordinairement complexe. Et la difficulté de la tâche a été largement sous-estimée au début des négociations entre Bruxelles et Londres, en particulier du côté britannique. La complexité du Brexit illustre la quasi-irréversibilité de la construction européenne. Pourtant ce constat n'a pas suscité de révolte de la part des milieux les plus souverainistes, ailleurs en Europe. On pouvait craindre un effet domino. C'est le contraire qui s'est produit : si ce n'est quelques forces marginales, plus aucune formation politique significative, en France et presque partout ailleurs en Europe, n'a fait campagne sur le thème du retrait de l'Union lors des dernières élections européennes. Sur ce point, même si je ne partage pas ses conclusions, il faut reconnaître que Philippe Seguin avait vu juste lors de son discours à l'Assemblée nationale contre la ratification du traité de Maastricht. Philippe Seguin avait bien souligné qu'approuver ce traité était à ses yeux un pas irréversible. La logique des intégrations qui se met en place, disait-il, rendra impossible tout retour en arrière. Même pour les Britanniques qui ont pris la précaution de revendiquer une série d'*opt-outs* par rapport au traité de Maastricht, l'emprise de la mécanique européenne s'est montrée extraordinairement puissante. Il est difficile de s'en défaire.

Le Brexit a en outre ravivé la profonde division qui existe au Royaume-Uni relativement à l'Europe. Cette division est au moins aussi vieille que l'adhésion britannique.

Deux ans seulement après celle-ci, Harold Wilson convoquait à ce sujet le premier référendum de l'histoire britannique. Cette division n'est d'ailleurs pas simplement politique : elle est économique, sociale, territoriale, et oppose même les nations britanniques entre elles. Et comme ces quarante ans de participation à la construction européenne ont été marqués par quarante ans d'« eurobashing » de la part de la plupart de leurs gouvernements, il ne faut pas s'étonner que lorsqu'ils en ont eu de nouveau l'occasion, les citoyens britanniques aient voté dans le sens que l'on sait.

Les méandres du Brexit sont aussi le résultat de l'impréparation britannique. Le gouvernement de Mme May a déclenché la procédure de l'article 50, avec son compte à rebours de deux ans, sans savoir vers quel type de relations avec l'Europe il comptait aller. Je n'ai pas non plus souvenir que la question irlandaise ait été soulevée par les Britanniques dans les débats précédant le référendum de 2016. L'idée de bon sens selon laquelle, si l'on veut sortir, il faut avoir une idée de là où passera la frontière n'est apparue que très tardivement dans le processus de négociation et dans le débat politique au Royaume-Uni. Ce qui montre, encore une fois, le degré d'impréparation des autorités britanniques et en fait à quel point l'hypothèse d'un vote négatif avait été terriblement sous-estimée, comme l'a avoué David Cameron dans les Mémoires qu'il vient de publier.

Une autre explication à la tournure des événements est l'unité et la fermeté inattendue de la part des Vingt-Sept

et de la Commission. On aurait pu s'attendre à ce que la diplomatie britannique, forte de sa légendaire capacité historique à cet égard, instille la zizanie sur le continent, en trouvant des accords séparés avec tel ou tel État membre. Par exemple, avec la Pologne sur la circulation des personnes, de manière à obtenir des positions plus conciliantes en retour sur d'autres sujets. Il ne s'est rien passé de tel. L'unité des Vingt-Sept est restée totale. Bien plus, les Vingt-Sept se sont rendu compte à cette occasion de ce que représentait cet acquis fondamental du marché intérieur. Un marché unique véritablement unifié, avec des règles de droit harmonisées et une protection collectivement assumée vis-à-vis de l'extérieur. C'est le principal actif européen et ils ont unanimement estimé qu'il ne faut rien accepter, ne rien faire, qui en altère l'intégrité. La question irlandaise était liée à cette exigence. Les Vingt-Sept se sont immédiatement déclarés solidaires de l'Irlande : préserver les accords du Vendredi saint, ne rien faire qui puisse les menacer et donc ne pas rétablir la frontière. Les Britanniques s'en sont étonnés : pourquoi, nous interrogeaient-ils, sacrifier vos intérêts de long terme, tout ce que représente la relation entre le continent et le Royaume-Uni, pour quelques dizaines de kilomètres de frontière en Irlande ? Ils n'avaient pas compris que derrière la solidarité, réelle par ailleurs, vis-à-vis de l'Irlande, il y avait la volonté de préserver le marché intérieur. Les Britanniques ont fait l'erreur de considérer (et c'est d'ailleurs probablement ce que pense encore Boris Johnson) qu'à la fin des fins, les Européens sauront faire la part des choses entre les grands principes et leurs intérêts. Les grands principes,

autrement dit l'unité du marché intérieur, le contrôle qu'elle implique aux frontières. Les intérêts, à savoir préserver les chaînes de production et les chaînes de valeur, la relation intime avec le Royaume-Uni. Or en la circonstance, les intérêts et les principes sont une seule et même chose. C'est la raison pour laquelle il n'a jamais été possible aux Britanniques d'enfoncer un coin ni entre les principes et les intérêts, ni entre les Vingt-Sept. Certes, les attachements à la relation avec le Royaume-Uni ou à l'intégrité du marché intérieur sont d'intensité inégale entre les États membres. Mais ces différences ne sont jamais apparues au grand jour et n'ont jamais remis en cause l'unité des Vingt-Sept.

IV - APRÈS LA SORTIE DU ROYAUME-UNI

Nous avons atteint un tel point d'exaspération et de non-retour qu'il me semble difficilement imaginable que le Royaume-Uni revienne à sa place d'État membre normal, comme s'il ne s'était rien passé. Je crois plus raisonnable de partir de l'idée que le Brexit aura lieu. Quelles en seront alors les conséquences ?

Pour le Royaume-Uni, le premier impact sera naturellement économique. Beaucoup d'études ont tenté d'évaluer la perte en points de PIB d'une sortie sans accord pour le Royaume-Uni. Ce que j'ai lu va entre 5 points et 12 points de PIB sur dix ans. Je n'ai en, revanche, pas vu beaucoup d'études sur l'impact d'une sortie avec accord, les prévisions étant alors évidemment beaucoup

plus complexes, en fonction du degré de proximité, voire d'identité, que le droit britannique maintiendra au regard du droit de l'Union.

Mais le principal effet du Brexit sur le Royaume-Uni est une division politique, sociale, régionale territoriale, nationale extraordinairement forte. Il n'est pas certain que l'unité du Royaume survive durablement à un Brexit, surtout s'il devait s'ensuivre un éloignement réglementaire grandissant vis-à-vis de l'Europe.

Celui-ci affectera peut-être aussi le fonctionnement de la démocratie parlementaire britannique. Nous avons tous appris à vénérer ce modèle, mais le théâtre absurde auquel nous assistons illustre les inconvénients qu'il y a à devoir improviser en permanence des solutions sans pouvoir se référer à une Constitution écrite. La division profonde au sein des deux partis dominants, la grande difficulté pour chacun à détenir une majorité homogène, donne à penser que l'ère d'un gouvernement totalement solidaire de sa majorité au Parlement est révolue.

Pour l'Union européenne, l'impact économique, même moindre que celui sur le Royaume-Uni, n'en sera pas moins significatif, compte tenu de toutes les chaînes de production progressivement mises en place et l'intégration des services entre le continent et le Royaume-Uni.

Plus profondément, sur le plan politique, on ne peut pas être attaché au projet européen sans reconnaître que le départ britannique est un échec et une amputation.

Amputation économique, politique, géographique... nombreux sont les domaines dans lesquels la perte de puissance et de rayonnement de l'ensemble européen sera réelle. Dans les actions de lutte contre le changement climatique, par exemple, notre meilleur allié était du côté britannique. De même, je me suis toujours inscrit en faux également contre ceux qui estimaient que le départ britannique lèverait une hypothèque sur le développement de certaines politiques européennes. Le Royaume-Uni a peu de responsabilités dans les blocages actuels au niveau européen. Par définition, la position britannique est indifférente à nos difficultés présentes sur le renforcement de la zone euro. S'agissant de la question migratoire, on peut le déplorer, mais les Britanniques ont toujours été totalement hors du jeu. Étant hors Schengen, ils ne sont pas concernés par nos problèmes de répartition des migrants. Même en matière de fiscalité, qui est l'exemple d'obstruction que l'on avance traditionnellement, les Britanniques étaient les plus déterminés à agir avec nous en vue d'une taxation de l'économie numérique et des Gafa. Ils ont soutenu à fond les propositions de la Commission sur ce sujet. Ceux qui freinent dans ce domaine, ce ne sont pas les Britanniques, mais le Luxembourg, l'Irlande ou Malte. En matière de défense, au-delà de toutes les difficultés suscitées par les Britanniques pour mieux organiser les capacités européennes, leur participation, *in fine*, à ce que nous proposons rassure les pays nordiques, les Baltes, les Polonais, souvent dubitatifs sur nos intentions, en particulier du point de vue des relations avec l'OTAN. Même sur le plan de la langue, il ne faut pas se faire d'illusions quant à un retour à

une pratique généralisée du français. Au contraire. Après le Brexit, on pourrait fort bien devoir réagir à une proposition de faire de l'anglais la seule langue de travail de l'Union, puisque, avec le départ du Royaume-Uni, il ne s'agirait plus de conférer un avantage à un État membre déterminé !

* *
* *

Le Brexit est une perte pour l'Europe. Ne croyons pas qu'il permettra des avancées rendues impossibles par la seule présence du Royaume-Uni.

Sauf retournement improbable, il nous faut désormais prendre acte du départ britannique. Notre tâche sera alors de redéfinir les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Il est indispensable d'avoir un cadre structuré très fort en matière politique, sécuritaire, économique, avec les Britanniques.

Ce sera aussi l'occasion de réfléchir plus largement à l'organisation du continent européen et aux liens de celui-ci avec son voisinage : la Russie, la Turquie, l'Ukraine, la Géorgie. Le seul point bénéfique du départ britannique pourrait être de précipiter cette réflexion nécessaire sur l'organisation globale du continent européen.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur
www.institutdiderot.fr

Questions dans la salle

Louis Schweitzer¹ : *Je n'arrive pas à imaginer que le gouvernement britannique ou le gouvernement irlandais postent des douaniers le long de la frontière. Aucun des deux ne voudra, je crois, ouvrir les hostilités face à l'accord du Vendredi saint. Il y aurait ainsi une sorte, non pas d'accord, mais de consensus implicite pour ne pas faire respecter la frontière.*

Pierre Sellal : Beaucoup de Britanniques spéculent sur le point que vous soulevez : il serait paradoxal que les Européens, au nom de leur attachement à l'accord de retrait tel qu'il est, à la préservation des accords du Vendredi saint par la clause de backstop, consentent finalement à une sortie sans accord qui se traduirait nécessairement par la mise en place de contrôles. Pour l'instant, force est de constater que les Européens assument cette position. Le gouvernement irlandais lui-même a été parfaitement clair : sa priorité sera en toute hypothèse de préserver la pleine participation de la République d'Irlande au marché unique européen.

1. Président d'Initiative France.

Louis Schweitzer : *Oui, mais justement, est-il imaginable dans cette situation que les Britanniques ou les Irlandais postent des douaniers ?...*

Pierre Sellal : Non – il y aurait engagement de la part des Irlandais à pratiquer des contrôles, mais sans assurance suffisante. Il y aurait aussi, non pas une forme de blocus continental napoléonien, mais des contrôles sur les exportations en provenance du Royaume-Uni et d'Irlande vers le continent européen. Je ne vois pas d'autre solution technique. Mais ceci créera évidemment des difficultés. D'où les répétitions organisées par les autorités françaises, en particulier à Calais, pour s'assurer que nous aurons les moyens d'assurer les contrôles nécessaires. Mais vous touchez du doigt une des vraies difficultés de la position des Vingt-Sept aujourd'hui, si les Britanniques refusent de mettre en place des contrôles.

Philippe Marini² : *Si chacun souhaite que l'île d'Irlande reste en paix, et si les relations économiques sont réelles entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, il n'en reste pas moins, me semble-t-il, qu'une majorité de la population d'Irlande du Nord souhaite être unie à la Grande-Bretagne...*

Pierre Sellal : Une très faible majorité...

Philippe Marini : *Oui, une faible majorité démographique, mais très attachée à cette réalité politique. Je me*

2. Ancien Sénateur, maire de Compiègne, président de l'Agglomération de la région de Compiègne.

demande alors s'il est bon que l'Union européenne suive avec autant de constance les positions les plus dures, voire extrêmes, de la République d'Irlande. Alors que celle-ci est loin d'être malheureuse – c'est probablement l'État d'Europe qui a le plus bénéficié d'une position ambiguë de plateforme atlantique, avec des taux de fiscalité extrêmement bas, et ce même État a bénéficié d'un renflouement de son système financier sans aucune contrepartie. Ce qui peut paraître comme une forme d'intransigeance européenne serait la conséquence d'un suivisme fidèle, voire automatique, des positions de la République d'Irlande par l'Union européenne. Celle-ci ne devrait-elle pas prendre un peu de distance ?

Pierre Sellal : C'est en substance ce que l'ambassadeur britannique me disait il y a quelques mois : jusqu'à quand resterez-vous à ce point attachés à la position irlandaise, quand l'Irlande, elle, ne vous renvoie pas l'ascenseur en matière de fiscalité, par exemple, ou de concurrence ? J'ai répondu deux choses.

La première, c'est que le réflexe des États membres de l'Union européenne est d'être solidaire d'un des leurs quand une question oppose celui-ci à un pays tiers. Il en est ainsi de Chypre, par exemple. Le ministre turc des Affaires étrangères lui-même me disait que Chypre pesait peu face à la relation entre la France, ou l'Europe, et la Turquie. Mais, comme dans le cas irlandais, ma réponse a consisté à lui dire que les choses ne se passaient pas ainsi. La priorité va à l'État membre de l'Union. Les débats actuels concernant la question irlandaise montrent d'ailleurs

bien qu'en réalité la page du Brexit est presque déjà tournée : le Royaume-Uni apparaît dorénavant comme un pays tiers, ce qui explique que la solidarité avec l'Irlande prime.

Je suis néanmoins d'accord avec vous pour dire qu'un peu de retour d'ascenseur de la part des Irlandais ne serait pas déplacé. Le président Sarkozy s'y était essayé en 2008-2009, lorsque nous sauvions l'Irlande de la banqueroute, en disant que porter l'impôt sur les sociétés à 20 % n'était pas extraordinaire. Mais il s'est retrouvé seul à le demander.

Seconde réponse à l'ambassadeur britannique : le blâme. Les Européens ne veulent pas être ceux à qui on pourra imputer la responsabilité de quelque chose qui pourrait conduire à la reprise d'une guerre civile en Irlande.

Il y a enfin un troisième point, à savoir l'attachement à l'intégrité du marché intérieur et la capacité à contrôler effectivement ce qui sera importé et introduit sur ce marché. Ceci requiert, soit un contrôle, soit un dispositif d'alignement réglementaire. J'ajoute que sur ce point la situation s'est dégradée depuis le départ de Theresa May. Celle-ci avait toujours pris soin de souligner qu'elle ne concevait pas l'avenir économique du Royaume-Uni autrement qu'arrimé à l'Europe, d'une manière ou d'une autre. Boris Johnson, au contraire, affiche des intentions de dérégulation et soutient que la prospérité future du Royaume-Uni sera construite sur la différence réglementaire relativement à l'Union européenne. Cela

ne prédispose pas à la souplesse et à l'ouverture sur la question des contrôles aux frontières. Encore une fois, ce qui rendrait inutile les contrôles, c'est l'identité de droit. Ce qui à la rigueur pourrait autoriser quelque chose de moins vigoureux, de moins contraignant, de moins juridiquement solide et étanche, serait un engagement très fort à continuer à suivre la réglementation européenne et son évolution.

Jean-Marc Barki ³ : *Peut-on imaginer qu'à la dernière seconde, la notification de l'article 50 soit révoquée ? Je fais partie de ceux qui depuis le lendemain du référendum ne croient pas que le Brexit puisse arriver. Et dans le cas où il devrait arriver, existe-t-il des négociations qui permettraient, tout en laissant l'Angleterre s'en aller, de construire quelque chose parallèlement, une sorte de reconstruction de l'Europe des neuf ou des douze, de manière à ne rien détruire et à faire en sorte que le monde économique ou les échanges étudiants continuent à fonctionner ?*

Pierre Sellal : Vous posez deux questions. La première est : « Est-ce que tout peut encore s'arrêter ? » La réponse est oui – juridiquement. Jusqu'au 31 octobre, 23 heures, heure de Londres, il est possible de révoquer la notification de l'article 50. Il faut un gouvernement pour le décider et peut-être une ratification parlementaire. C'est une première difficulté : sans élections, cela me semble improbable. Le Parlement a endossé le résultat du

3. Directeur général de Sealock.

référendum par un vote formel en 2016. Considérer qu'en fin de compte ce vote ne vaut plus rien, sans qu'il y ait par ailleurs un nouveau référendum ou de nouvelles élections, est difficilement concevable. Mais même dans le cas où les Britanniques seraient appelés aux urnes, il est loin d'être sûr que le résultat serait favorable au *remain*. Beaucoup de mes amis *remainers* sont exaspérés et considèrent désormais que le mieux est d'en finir. Ils redoutent même qu'un nouveau référendum soit encore plus désastreux pour le pays que le précédent. Le résultat serait peut-être inversé, mais avec, là aussi, une faible majorité et un pays encore plus ingouvernable qu'il ne l'est aujourd'hui.

En ce qui concerne l'idée de répondre au Brexit par une refondation à neuf, dix, douze, je crois que ce serait plutôt le contraire. Ce qu'on a redécouvert avec cette négociation – c'est l'aspect positif du Brexit que j'évoquais tout à l'heure – c'est l'importance de cet acquis du marché intérieur. Réagir au Brexit en considérant que finalement, on devrait travailler à moins de vingt-sept me semblerait un peu étrange. En outre, l'idée peut paraître intéressante d'aller plus ou loin, au-delà, autrement – mais avec qui ? Un tel discours n'est tenu que par les Français. Avec qui mettre en place cette nouvelle Union ? Avec le gouvernement italien d'aujourd'hui ? Pensez-vous que les Pays-Bas sont prêts à rompre avec le marché intérieur pour repartir dans une aventure plus intégrationniste à six, neuf, ou dix alors qu'ils ont rejeté, plus que nous encore, le projet de Constitution européenne de 2005 ? L'Allemagne vous semble-t-elle prête à distendre ses liens

avec ses voisins d'Europe orientale ? Je ne vois pas d'espace politique pour cela ni de nécessité à le faire. J'ai toujours considéré que si l'on voulait faire des choses supplémentaires à quelques-uns, il fallait le faire en dehors du cadre de l'Union. Cela ne pose pas de difficultés particulières. Il nous est parfaitement possible de décider demain avec l'Allemagne de créer une entreprise commune, une agence de recherche partagée ou encore d'harmoniser nos impôts sur les sociétés. C'est parfaitement possible, mais hors traité. Vouloir le faire dans le cadre des institutions de l'Union serait en revanche particulièrement épineux.

Yves Riou ⁴ : *Nous avons parlé de l'Irlande, mais il ne faut pas oublier l'Écosse. Celle-ci ne s'est prononcée qu'à 55 %, il y a trois ans, pour le maintien dans le Royaume-Uni. Elle a voté très majoritairement contre le Brexit. Les Écossais peuvent décider de sortir du Royaume-Uni si celui-ci quitte l'Union européenne. Pouvez-vous nous éclairer sur ce risque ?*

Pierre Sellal : D'après les sondages, un Brexit dur, sans accord, déplace entre 5 et 8 % de voix en faveur de l'indépendance en Écosse. Encore faudra-t-il qu'un référendum puisse être organisé, ce qui suppose un accord avec le gouvernement britannique. Le même sondage, ou un sondage au même moment, indiquait que les Irlandais du Nord, devant l'alternative d'une sortie sans accord

4. Directeur du Pôle Contrôle, Maintenance et Réparation du Conseil national des professions de l'automobile.

ou réunification de l'Irlande, voteraient majoritairement pour la réunification. Un Brexit désordonné, chaotique peut donc précipiter une dilution du Royaume-Uni.

Que faire alors si l'Écosse proclame son indépendance et sollicite son adhésion à l'Union européenne ? Nous avons mis en place une jurisprudence, une doctrine qui avait été inventée en son temps pour la Flandre qui avait des velléités sécessionnistes et qu'on a remise au goût du jour pour la Catalogne, à savoir que l'autonomie d'un territoire européen ne permet pas à ce territoire de revendiquer une continuité dans son appartenance à l'Union européenne. Il faudrait donc reprendre un processus de négociation d'adhésion. Celui-ci ne serait pas trop compliqué, puisque par hypothèse l'Écosse applique le droit européen. Mais le processus ne serait pas automatique. Cette non-automatisme doit être affirmée vis-à-vis de tous ceux qui estiment qu'ils ne risquent rien à une sécession.

Arnaud Chneiweg ⁵ : *Il y a, d'un côté, une sorte de joie mauvaise devant le fait d'être enfin débarrassé de ces Britanniques qui nous ont trop souvent cassé les pieds. Mais, d'un autre côté, le départ du Royaume-Uni est aussi une source de difficultés potentielles très fortes. Il y a quand même le danger d'avoir à nos portes une place financière faisant du dumping fiscal et réglementaire. Une place off-shore, qui s'écarte des réglementations et devient une place potentiellement attractive avec moins de contraintes.*

5. Délégué général de la Fédération française des assurances.

Pierre Sellal : Une remarque d'abord concernant cette *Schadenfreude* que vous avez évoquée. Nous perdrons beaucoup avec le départ du Royaume-Uni. J'ai passé une vingtaine d'années dans les négociations européennes à Bruxelles et je peux dire que la relation avec nos collègues britanniques était vraiment structurante et utile à l'équilibre final. À de nombreuses reprises, ils ont permis de corriger nos défauts, de nuancer certaines de nos envolées, avec des résultats plus efficaces à la clef. Tout ceci dans le cadre d'une opposition de départ permanente. Un de mes collègues britanniques, Kim Darroch, celui qui a récemment dû démissionner de Washington, m'avait offert un livre formidable sur mille ans d'histoire des relations entre la France et l'Angleterre : *That Sweet Enemy*⁶. C'est tout à fait ça : nous sommes les meilleurs ennemis du monde, c'est ce qui fait l'efficacité de notre relation.

Vous avez parfaitement raison pour ce qui est de l'impact du Brexit. J'ai été trop superficiel en disant qu'il serait probablement moins important pour l'Europe que pour le Royaume-Uni. En réalité, si la stratégie esquissée par Boris Johnson devait être effectivement mise en œuvre – à savoir transformer le Royaume-Uni en une espèce de Singapour aux portes de l'Europe, fondant sa prospérité sur une recherche systématique d'une moindre contrainte réglementaire, fiscale, sociale, environnementale – alors, effectivement, vu la proximité et les capacités économiques et financières du Royaume-Uni,

6. Isabelle & Robert Tombs, *That Sweet Enemy: The French and the British from the Sun King to the Present*, Londres, W. Heinemann, 2006.

le dommage pourrait être considérable. La question est de savoir si un gouvernement britannique aurait une majorité pour mener cette politique. C'est douteux. On ne peut pas dire aujourd'hui, me semble-t-il qu'existe au Royaume-Uni une majorité nette pour une stratégie de dérégulation sociale et environnementale et une orientation plus franchement libérale. Le vote du Brexit avait même une signification inverse. C'est une petite protection ou garantie, pour l'instant du moins, mais vous avez raison : s'il devait y avoir une telle évolution du Royaume-Uni, ce serait profondément dommageable. C'est ce qui a conduit certains après le vote du Brexit à défendre la nécessité pour les Vingt-Sept de retendre la main au Royaume-Uni pour éviter le péril d'une transformation des îles britanniques en porte-avions de la dérégulation aux portes de l'Europe. Par exemple en les laissant fixer la liste d'*opt-outs* dont ils voudraient bénéficier, ou continuer à participer à la décision européenne, tout en se tenant en dehors de beaucoup de choses. Autrement dit, une sorte de *cherry picking* généralisé qui serait tout de même très préjudiciable à l'autonomie de décision européenne et à l'intégrité du marché unique.

Véronique Auger ⁷ : *L'Union européenne a-t-elle bien négocié le Brexit ? Une bonne négociation est une négociation qui débouche sur un compromis, or nous en sommes très loin. Nous sommes plutôt au bord du précipice. Je m'interroge sur la façon dont les Vingt-Sept*

7. Spécialiste des questions européennes à France Télévision.

ont négocié et notamment dont M. Barnier a négocié, de façon extrêmement dure. La situation pendant les deux ans de transition menant à un autre accord peut légitimement sembler inacceptable aux remainers comme aux Brexiters : être dans le marché unique, devoir accepter ce qui se décidera à Bruxelles ou les jugements de la Cour de justice de l'Union européenne, alors qu'ils n'auront plus leur mot à dire. Plus que le backstop, c'est cela qui est rejeté par les membres du Parlement britannique.

Pierre Sellal : Vous avez raison, le *backstop* irlandais n'est pas le seul sujet de désaccord de la part des *Brexiters* durs relativement à l'accord de retrait tel que l'a négocié Theresa May. Pour eux, le seul fait qu'il n'y ait pas sortie intégrale et rapide est un vice de construction de cet accord. C'est tout l'accord qui est mauvais, pas simplement le *backstop*. Mais comme j'ai essayé de l'expliquer, cette période qui, pour les raisons que vous avez évoquées, ne peut durer indéfiniment, avait été fixée à 18 mois, deux ans maximum. Cela semblait préférable au saut de la falaise, à l'arrêt brutal de l'application du droit européen au Royaume-Uni. Et si je me mets dans la peau d'un *Brexit* conséquent, une fois la sortie réalisée, l'essentiel est fait : nous ne sommes plus membres de l'Union européenne ; s'ouvre ensuite une période de négociation de deux ans, qui échouera peut-être, mais, dans ce cas, il suffira d'en prendre acte, tandis qu'à force de rejeter toute forme d'accord de sortie, le risque est qu'il n'y ait pas de sortie du tout. Theresa May pensait ainsi que l'accord de sortie serait ratifié *in extremis* par le Parlement britannique, parce que c'était la garantie

que la sortie aurait effectivement lieu. C'est aussi ce qui a poussé Boris Johnson à le voter la troisième fois, tout en se bouchant le nez.

Ce que nous avons proposé au sujet de l'Irlande du Nord était une solution pragmatique, qui ne remettait pas en cause la souveraineté britannique, l'appartenance pleine et entière de l'Irlande du Nord à la Couronne britannique, mais avec application pendant la période de transition du droit européen. En la circonstance, je pense vraiment que le pragmatisme est du côté européen et le dogmatisme chez les souverainistes britanniques. Et on peut difficilement reprocher à Michel Barnier d'avoir su préserver l'unité de l'Union. Je rappelle enfin que l'accord de retrait a été accepté par les vingt-sept États, qu'il a été ratifié, pour beaucoup, par leur Parlement national, et qu'il a été approuvé par le Parlement européen et par le gouvernement britannique. Le tout après un an de négociations. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'un texte imposé par l'Union.

Stéphane Cossé⁸ : *Vous n'avez pas parlé des États-Unis. Cela est-il dû au fait qu'ils n'ont en fin de compte eu aucune influence dans le processus ? Peut-on, par ailleurs, envisager le scénario d'une sorte d'alignement entre les États-Unis et le Royaume-Uni, notamment par le biais d'un accord commercial signé très rapidement ? Ou à l'inverse, comme on le voit un petit peu dans notre secteur de l'assurance, où il n'y a pas de réglementation*

8. Directeur des Affaires publiques de Covéa

internationale pour l'instant, mais où l'on voit bien que les Britanniques ont un intérêt à en soutenir une, le Royaume-Uni peut-il enclencher la mise en place d'une réglementation internationale avec l'Europe et les États-Unis ? Il y aurait ainsi une sorte de retour du multilatéralisme sous l'égide des Britanniques.

Pierre Sellal : Ce scénario est très optimiste... Pour ce qui est de votre première question – les États-Unis ont-ils joué un rôle dans le Brexit ? – je dirais que s'ils ont eu un rôle, celui-ci n'a certainement pas été déterminant. Même si certains *Brexiters* ont toujours vécu dans le fantasme de la relation spéciale et de l'alternative que représentaient les États-Unis et le grand large par rapport à l'Europe. N'oubliez pas que le président américain lors du référendum de 2016 était Barack Obama, qui était intervenu à plusieurs reprises, y compris à Londres, pour adjurer les Britanniques de ne pas faire de bêtises et de ne pas voter en faveur du Brexit. Peut-être cela a-t-il eu un effet contre-productif. En tout cas, il n'y a pas eu d'encouragement américain au camp du *Leave* à l'époque du référendum Brexit. La situation est un petit peu différente aujourd'hui, avec un président américain qui se réjouit des difficultés européennes. Mais Donald Trump n'a pas joué un rôle direct dans la saga du Brexit à ses débuts.

La relation spéciale avec les États-Unis, peu de gens y croient aujourd'hui, et de part et d'autre me semble-t-il. Boris Johnson lui-même a reconnu il y a quelques semaines, en marge du G7, qu'un accord commercial

bilatéral entre le Royaume-Uni et les États-Unis serait extrêmement difficile. Lorsque Donald Trump a annoncé qu'il était prêt à conclure un grand accord historique commercial avec le Royaume-Uni, il a dit que ce serait l'occasion de faire accepter par son partenaire tout ce que les Européens refusent... Des poulets chlorés aux OGM, entre autres sujets contentieux. Boris Johnson a bien compris qu'un tel accord serait extraordinairement difficile à négocier. Il a eu des mots très forts et très durs, mais très justes, sur le protectionnisme américain.

Enfin, spéculer sur un renouveau de la régulation multilatérale grâce à une entente entre l'Amérique de Trump et le Royaume-Uni de Boris Johnson me paraît hautement spéculatif. Le fond de la position américaine, c'est le refus de toute règle qui ne soit pas une règle américaine. Qu'elle soit multilatérale, bilatérale ou régionale. Le rejet de l'accord sur l'Iran est une répudiation de l'engagement international américain. C'est quand même cela, la position américaine. Et donc j'imagine mal une OMC réformée et renforcée par un accord entre États-Unis et les Britanniques. Le risque contraire d'une spirale dérégulatrice enclenchée par une émulation britannico-américaine est en revanche bien réel.

Nicole Guedj⁹ : *Nous avons abordé beaucoup d'aspects négatifs du Brexit, et je crains que nous en découvriions bien d'autres à l'usage. Pour autant, si on regarde du côté français, en faisant preuve d'optimisme, voire d'oppor-*

9. Avocat au barreau de Paris, ancien Secrétaire d'État et ancien Conseiller d'État.

tunisme, le Brexit ne nous offre-t-il pas des occasions à saisir ? Que savez-vous de la façon dont nous nous y préparons ?

Pierre Sellal : Beaucoup d'entre vous ici en savent bien plus que moi sur les mouvements de relocalisation sur le continent, et à Paris en particulier, d'activités financières, bancaires ou d'assurance situées à Londres. Parmi les agences européennes qui étaient installées à Londres, l'Autorité bancaire européenne aura son siège à Paris, après qu'un tirage au sort ait été nécessaire pour la départager avec Dublin. L'Agence du médicament sera, elle, à Amsterdam, là aussi après un tirage au sort face à Milan.

La perte du passeport européen pour les activités financières implique pour beaucoup d'entités établies à Londres, qu'il s'agisse de sociétés européennes ou de filiales de sociétés américaines, le besoin de retrouver un passeport européen par une implantation sur le continent. Autant faire en sorte que le continent, ce soit Paris plutôt qu'Amsterdam, Dublin ou Francfort. Je n'ai pas vérifié les tous derniers chiffres sur le sujet, mais il semble que Francfort et Amsterdam aient un temps d'avance sur Paris. Il va de soi, dans cette affaire, qu'il est besoin d'une implication forte à tous les niveaux : État, régions, villes, autorités de régulation, entreprises. L'environnement doit être aussi favorable que possible. Il est probable que les relocalisations à Paris ont connu un ralentissement, voire coup d'arrêt dans le contexte de la crise des Gilets jaunes. J'espère que cet automne se passera mieux, parce que beaucoup de sociétés situées

à Londres doivent prendre leur décision, et il va de soi que si les événements de l'année dernière devaient se reproduire, ce ne serait pas un élément très favorable à des mouvements massifs de relocalisation. Mais je ne sais pas, dans l'assurance ou la banque, quelle est la situation actuelle...

Jean-Claude Seys : *Nous avons parmi nous M. de Brouwer, qui a participé à notre matinée de juin sur le Royaume-Uni après le Brexit. Il était justement responsable dans une banque de l'adaptation à la nouvelle réglementation européenne.*

Frédéric de Brouwer¹⁰ : *J'étais en effet chargé du Brexit au sein d'une banque française. Mais comme j'aime à le dire, je suis un produit du Brexit, ou un Brexit anticipé, puisque je suis maintenant employé à Paris par la Bank of America, qui est la banque américaine ayant transféré le plus de personnel ou de staff depuis Londres à Paris. La Bank of America y a en effet créé une filiale. Toutes les opérations de marché de cette banque avec la clientèle européenne se feront depuis Paris.*

L'incertitude, les extensions du délai ne facilitent pas les choses. Les clients sont pour l'instant réticents, en raison de l'accès à la liquidité : les grands pools de liquidité sont à Londres et tant que les choses ne seront pas clarifiées concernant le Brexit, nous aurons beau nous établir sur le continent, si nos clients et nos contreparties financières

10. Chef de la relation réglementaire en France de Bank of America Securities Europe.

qui nous fournissent la liquidité ne nous suivent pas, les choses seront compliquées. Je suis ainsi de ceux qui pensent que l'incertitude qui règne autour du Brexit n'est pas une bonne chose. Je pense d'ailleurs que le président Macron l'a bien senti lors du précédent sommet, mais il était un petit peu seul. Vous avez dit qu'il n'y a pas de fissure au sein de l'Union européenne, que celle-ci fait front uni. C'est peut-être vrai concernant le résultat définitif, mais on a bien senti que Mme Merkel, par exemple, n'était pas tout à fait sur la même position que M. Macron. Une nouvelle extension – jusqu'à quand, d'ailleurs ? – ne serait pas nécessairement favorable aux entreprises qui ont en quelque sorte anticipé le Brexit, et qui, je pense, ont eu raison de le faire – il n'y avait pas le choix.

Pierre Sellal : Si un nouveau report doit être considéré fin octobre, il faudra en effet arbitrer entre les dommages d'une sortie sans accord et les inconvénients d'une prolongation de l'incertitude. Je suis aussi d'accord avec vous pour relever que les entreprises, notamment dans le secteur industriel, étaient probablement mieux préparées avant le 29 mars qu'à la veille du 31 octobre. Elles avaient constitué les stocks nécessaires, ce qui d'ailleurs a été favorable à l'activité économique au Royaume-Uni au premier trimestre. La situation est maintenant différente. Après avoir fixé deux fois une échéance sans la respecter, on est moins crédible à appeler à des mesures de précaution la fois suivante.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur
www.institutdiderot.fr

Les publications de l'Institut Diderot

Dans la même collection

- La Prospective, de demain à aujourd'hui - Nathalie Kosciusko-Morizet
- Politique de santé : répondre aux défis de demain - Claude Evin
- La réforme de la santé aux États-Unis :
quels enseignements pour l'assurance maladie française ? - Victor Rodwin
- La question du médicament - Philippe Even
- La décision en droit de santé - Didier Truchet
- Le corps ce grand oublié de la parité - Claudine Junien
- Des guerres à venir ? - Philippe Fabry
- Les traitements de la maladie de Parkinson - Alim-Louis Benabib
- La souveraineté numérique - Pierre Bellanger

Les Carnets des Dialogues du Matin

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Etienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquot
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys

-
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk
 - L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
 - L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
 - L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
 - L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
 - L'avenir du pétrole - Claude Mandil
 - L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
 - L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
 - L'avenir du travail - Dominique Méda
 - L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
 - L'avenir du logement - Olivier Mitterand
 - L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
 - L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
 - L'avenir du climat - Jean Jouzel
 - L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
 - L'avenir de la politique - Alain Juppé
 - L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier & Dominique Leglu
 - L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poitrinal
 - L'avenir de l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque - Régis Debray
 - L'avenir des inégalités - Hervé Le Bras
 - L'avenir de la diplomatie - Pierre Grosser
 - L'avenir des relations Franco-Russes - S.E Alexandre Orlov
 - L'avenir du Parlement - François Cornut-Gentille
 - L'avenir du terrorisme - Alain Bauer
 - L'avenir du politiquement correct - André Comte-Sponville & Dominique Lecourt
 - L'avenir de la zone euro - Michel Aglietta & Jacques Sapir
 - L'avenir du conflit entre chiite et sunnites - Anne-Clémentine Larroque
 - L'Iran et son avenir - S.E Ali Ahani
 - L'avenir de l'enseignement - François-Xavier Bellamy
 - L'avenir du travail à l'âge du numérique - Bruno Mettling
 - L'avenir de la géopolitique - Hubert Védrine
 - L'avenir des armées françaises - Vincent Desportes
 - L'avenir de la paix - Dominique de Villepin
 - L'avenir des relations franco-chinoises - S.E. Zhai Jun
 - Le défi de l'islam de France - Jean-Pierre Chevènement
 - L'avenir de l'humanitaire - Olivier Berthe - Rony Brauman - Xavier Emmanuelli
 - L'avenir de la crise du Golfe entre le Qatar et ses voisins - Georges Malbrunot
 - L'avenir du Grand Paris - Philippe Yvin
 - Entre autonomie et Interdit : comment lutter contre l'obésité ?
Nicolas Bouzou & Alain Coulomb
 - L'avenir de la Corée du Nord - Juliette Morillot & Antoine Bondaz
 - L'avenir de la justice sociale - Laurent Berger
 - Quelles menaces numériques dans un monde hyperconnecté ?
Nicolas Arpagian
 - L'avenir de la Bioéthique - Jean Leonetti
 - Données personnelles : pour un droit de propriété ?
Pierre Bellanger et Gaspard Koenig

-
- **Quels défis pour l'Algérie d'aujourd'hui ?** - Pierre Vermeren
 - **Turquie : perspectives européennes et régionales** - S.E. Ismail Hakki Musa
 - **Burn-out - le mal du siècle ?** - Philippe Fossati & François Marchand
 - **L'avenir de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.**
Jean-Philippe Hubsch
 - **L'avenir du bitcoin et du blockchain** - Georges Gonthier & Ivan Odonnat
 - **Le Royaume-Uni après le Brexit**
Annabelle Mourougane - Frédéric de Brouwer & Pierre Beynet
 - **L'avenir de la communication politique** - Gaspard Gantzer

Les Notes de l'Institut Diderot

- **L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert** - Emmanuel Halais
- **Le futur de la procréation** - Pascal Nouvel
- **La République à l'épreuve du communautarisme** - Eric Keslassy
- **Proposition pour la Chine** - Pierre-Louis Ménard
- **L'habitat en utopie** - Thierry Paquot
- **Une Assemblée nationale plus représentative** - Eric Keslassy
- **Où va l'Égypte ?** - Ismaïl Serageldin
- **Sur le service civique** - Jean-Pierre Gualezzi
- **La recherche en France et en Allemagne** - Michèle Vallenthini
- **Le fanatisme** - Texte d'Alexandre Deleyre présenté par Dominique Lecourt
- **De l'antisémitisme en France** - Eric Keslassy
- **Je suis Charlie. Un an après...** - Patrick Autréaux
- **Attachement, trauma et résilience** - Boris Cyrulnik
- **La droite est-elle prête pour 2017 ?** - Alexis Feertchak
- **Réinventer le travail sans l'emploi** - Ariel Kyrrou
- **Crise de l'École française** - Jean-Hugues Barthélémy
- **À propos du revenu universel** - Alexis Feertchak & Gaspard Koenig
- **Une Assemblée nationale plus représentative** - *Mandature 2017-2022* - Eric Keslassy
- **L'avenir de notre modèle social français** - Jacky Bontems & Aude de Castet
- **Handicap et République** - Pierre Gallix
- **Réflexions sur la recherche française...** - Raymond Piccoli
- **Le système de santé privé en Espagne : quels enseignements pour la France ?**
Didier Bazzocchi & Arnaud Chneiweiss
- **Le maquis des aides sociales** - Jean-Pierre Gualezzi
- **Réformer les retraites, c'est transformer la société**
Jacky Bontems & Aude de Castet
- **Le droit du travail 3.0** - Nicolas Dulac
- **L'assurance santé privée en Allemagne : quels enseignements pour la France ?**
Arnaud Chneiweiss & Nadia Desmaris

Les Entretiens de l'Institut Diderot

- **L'avenir du progrès (actes des Entretiens 2011)**
- **Les 18-24 ans et l'avenir de la politique**

Le Brexit : et maintenant ?

Depuis maintenant quatre ans, tout a été dit sur le Brexit.

Tous les pronostics ont été faits.

On pourrait donc craindre une certaine lassitude devant le sujet.

Mais la classe politique et les institutions du Royaume-Uni s'emploient quotidiennement à renouveler l'intrigue.

Chacun sait que les Britanniques sont de grands amateurs d'absurde.

On peut dire que leurs responsables politiques ont atteint des sommets en la matière ces dernières temps.

Devant tant de confusion, d'incompréhension, de malentendu, d'erreur et d'échec, Pierre Sellal nous fait l'amitié de revenir aux fondamentaux dans l'analyse percutante qu'il livre, ici, à nos lecteurs.



Crédit : Gil Lefauconnier

Pierre SELLAL

Ambassadeur de France, ancien Représentant Permanent de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est aujourd'hui Président de la Fondation de France, et Senior counsel chez August-Debouzy.

